

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Délibération approbation du compte de gestion budget locaux commerciaux 2022.
- 2- Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget locaux commerciaux 2022.
- 3- Délibération vote du budget « locaux commerciaux » 2023.
- 4- Délibération approbation du compte de gestion budget services périscolaires 2022.
- 5- Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget services périscolaires 2022.
- 6- Délibération vote du budget services périscolaires 2023.
- 7- Délibération approbation du compte de gestion budget principal 2022.
- 8- Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget principal 2022.
- 9- Délibération vote des taux d'imposition 2023.
- 10- Délibération vote du budget principal 2023.
- 11- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention avec le CDG74, pour l'année 2023, d'une mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles.

Présents : Mesdames, Messieurs,

François LAVIGNE DELVILLE, Jean-Marc CHARTON, Cécilia LARRIEU, René MORET-DAVOINE, Béatrice JALLEAU FAURE, Jean-Jacques CHAUTARD, Evelyne LIBERT-MESNAGE, Marianne LANOUX, Anita QUOUILLAULT, Luce TALLARON

Procuration : Bruno BOUVARD donne procuration à Béatrice JALLEAU FAURE, Christine MARITAN LAVIGNE DELVILLE donne pouvoir à Cécilia LARRIEU, Olivier CHOUMITZKI donne pouvoir à François LAVIGNE DELVILLE

Absent : Philippe AMARAL

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

D2023-16 Approbation du compte de gestion du budget « locaux commerciaux » pour l'exercice 2022

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget « locaux commerciaux » pour l'exercice 2022.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du local commercial dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget local commercial pour l'exercice 2022.

D2023-05 Approbation du compte administratif du budget « locaux commerciaux » 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHARTON, adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget « locaux commerciaux » de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	18 473.53€	36 341.94€	54 815.47€
PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	15 000.00€		15 000.00€
EXERCICE 2022			
RECETTES	18 001.46€	15 000.00€	33 001.46€
DEPENSES	6 219.05€	2 364.23€	8 583.28€
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 782.41€	12 635.77€	24 418.18€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	15 255.94€	48 977.71€	64 233.65€

Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget « locaux commerciaux » de l'année 2022.

D2023-09 Affectation des résultats de l'année 2022– budget locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget locaux commerciaux

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

11 782.41 €

B Résultats antérieurs reportés

3 473.53 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

15 255.94 €

D Solde d'exécution d'investissement

12 635.77 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E

0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H

€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

12 000 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

3 255.41 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte les résultats pour le budget locaux commerciaux de la façon suivante :

- au compte de fonctionnement 002 : 3 255.41€

- affectation en réserves R 1068 en investissement 12 000€

D2023-03 Approbation du compte de gestion du budget services périscolaires pour l'exercice 2022

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget services périscolaires pour l'exercice 2022.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget services périscolaires dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget services périscolaires pour l'exercice 2022.

D2023-06 Approbation du compte administratif du budget services périscolaires 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHARTON, adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget services périscolaires de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	15 830.12€	- 4 800€	11 030.12€
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	4 800.00€		
EXERCICE 2022			
RECETTES	91 757.26€	4 800.00€	96 557.26€
DEPENSES	105 072.27€		105 072.27€
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 13 315.01€	4 800.00€	8 515.01€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 2 284.89€		- 2 284.89€

Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget services périscolaires de l'année 2022.

D2023-10 Affectation des résultats de l'année 2022 – budget services périscolaires

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

-13 315.01 €

B Résultats antérieurs reportés

11 030.12 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

-2 284.89 €

(

D Solde d'exécution d'investissement

0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E

0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H

0.00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 2 284.89

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat pour le budget services périscolaires de 2022 de la façon suivante :

- au compte de fonctionnement 002 : Déficit 2 284.89€

D2023-04 Approbation du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022.

D2023-07 Approbation du compte administratif du budget principal 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHARTON, adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	246 701.53€	726 018.96€	972 720.49€
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	100 000€		100 000.00€
EXERCICE 2022			
RECETTES	863 712.23€	139 510.21€	1 003 222.44€
DEPENSES	737 374.35€	178 639.96€	916 014.31€
RESULTAT DE L'EXERCICE	126 337.88€	-39 126.75€	87 208.13€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	273 039.41€	686 889.21€	959 928.62€

Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget communal de l'année 2022.

D2022-20 Affectation des résultats de l'année 2022– budget principal

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget principal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

126 337.88 €

B Résultats antérieurs reportés

146 701.53 €

C Résultat à affecter

273 039.41 €

D Solde d'exécution d'investissement

686 889.21€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-14 500.96 €

Besoin de financement F

=D+E

0.00 €

AFFECTATION = C

=G+H

273 039.41 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

150 000.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

123 039.41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte ces résultats pour le budget principal de 2022 de la façon suivante :

- au compte d'investissement 1068 : 150 000€
- au compte de fonctionnement 002 : 123 039.41€.

D2023-11 Vote du budget « locaux commerciaux » pour l'année 2023

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget « locaux commerciaux » 2023,

Dépenses de fonctionnement : 21 536.00€ et recettes de fonctionnement : 21 536.00€

Dépenses d'investissement : 7 400.00€ et recettes d'investissement : 60 978.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget « locaux commerciaux 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	21 536.00€	21 536.00€
Section d'investissement	7 400.00€	60 978.00€
TOTAL	28 936.00€	82 514.00€

D2022-22 Vote du budget services périscolaires pour l'année 2023

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget services périscolaires.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 155 215.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget services périscolaires 2023 arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	155 215.00€	155 215.00€
TOTAL	155 215.00€	155 215.00€

D2023-14 Vote taux taxes foncières bâtie et non bâtie 2023

Monsieur le Maire rappelle que le taux de Taxe Foncière Bâtie pour 2022 était de 26.53 % et pour la taxe Foncière Non Bâtie de 65.50 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxes Foncières Bâtie et Non Bâtie, Taxe d'habitation pour l'année 2023. Il propose les taux suivants pour l'année 2023.

- Taxe Foncière Bâtie : 26.53%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 65.50%
- Taxe d'Habitation : 11.92%
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition susvisés.

D2023-13 Vote du budget principal pour l'année 2023

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune 2023.

Dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement : 1 005 486.00€

Dépenses d'investissement et recettes d'investissement : 1 364 194.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 005 486.00€	1 005 486.00€
Section d'investissement	1 364 194.00€	1 364 194.00€
TOTAL	2 369 680.00€	2 369 680.00€

2023- 15 Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention avec le CDG74, pour l'année 2023, d'une mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres ;

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74, joints en annexe ;

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance

Luce TALLARON

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE